

# Français du Monde

Magazine  
bimestriel  
N°153

février  
2009



Association Démocratique  
des Français à l'Étranger



Paris le 29 janvier 2009

## 7 juin 2009 : tous ensemble

Les élections à l'Assemblée des Français de l'Étranger en Afrique et aux Amériques auront lieu le 7 juin prochain. C'est un moment fort et essentiel pour faire entendre notre désaccord face à la politique d'abandon par l'Etat des communautés françaises à l'étranger.

Tous les domaines sont gravement touchés : L'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger n'a plus les moyens financiers des missions qu'elle se doit d'assumer. Les Etats généraux de l'enseignement n'ont rien donné plusieurs mois après leur convocation. La baisse des moyens de fonctionnement des postes diplomatiques et consulaires entraîne un désengagement inacceptable pour nos compatriotes. Les réductions significatives des dépenses d'action sociale touchent une fois de plus les plus fragiles. Le budget 2009 illustre cette triste réalité avec une baisse générale des crédits destinés aux Français à l'Étranger. Cela concerne aussi l'aide au développement et plus particulièrement le continent africain.

Dans un contexte de crise économique mondiale, les effets d'annonce et les promesses non tenues du président de la République Nicolas Sarkozy n'apportent toujours pas les réponses appropriées. Combien de temps encore devons-nous accepter cette politique de l'indifférence, de l'injustice, du mépris ?

La France et ses communautés à l'étranger souffrent de ce comportement irresponsable face aux défis d'aujourd'hui et de demain. Quel avenir pour l'Education nationale, les universités, la recherche et à l'étranger nos centres culturels et Alliances françaises ? Quid de l'emploi, de la formation professionnelle, de notre système de soins ?

La seule manière de réagir est de tous nous mobiliser le 7 juin et de faire entendre notre refus de cette politique inhumaine et dévastatrice. N'oublions pas que nos Conseillers du groupe Français du monde-ADFE à l'Assemblée des Français de l'Étranger sont en première ligne pour défendre nos positions face au pouvoir public et politique.

Ce sont des femmes et des hommes de terrain. Ils connaissent vos préoccupations et vos difficultés. Les listes qu'ils conduisent au nom de notre association doivent bénéficier de votre soutien total, rassembler toutes les voix des forces de gauche à l'étranger et de toutes celles et ceux qui refusent cette politique de rabais inacceptable, dont sont victimes nos compatriotes à l'étranger. Ne ratons pas cette occasion.

Elisabeth Kervarrec  
Secrétaire générale  
de Français du monde-ADFE



## Sommaire

<b>Actualité</b> <i>Députés européens</i>	<b>p3</b>
<b>Europe</b> <i>Le parlement européen</i>	<b>p4-5</b>
<b>CFE</b> <i>CA des 11-12-13 janvier</i>	<b>p6</b>
<b>FdM pratique</b> <i>LGBT - Filiation</i>	<b>p7</b>
<b>FdM pratique</b> <i>Francophonie - CFE</i>	<b>p8</b>
<b>FdM pratique</b> <i>Elections AFE</i>	<b>p9</b>
<b>FdM pratique</b> <i>Dossier social étudiant</i>	<b>p10</b>
<b>Sections</b> <i>Mexique-Amérique centrale</i>	<b>p11</b>
<b>Europe</b> <i>Recrutés locaux à Dublin</i>	<b>p12</b>
<b>Sections</b> <i>Copenhague-auritanie - Bénin</i>	<b>p13</b>
<b>Brèves</b>	<b>p14</b>
<b>Sections</b> <i>Mauritanie - Bénin</i>	<b>p15</b>



**Français du Monde**  
 Magazine de Français du Monde  
 Association Démocratique  
 des Français à l'Étranger

62 boulevard Garibaldi 75015 Paris - France  
 tél : (33) 1 43 06 84 45 - télécopie : (33) 1 43 06 08 99  
[www.francais-du-monde.org](http://www.francais-du-monde.org) - [contact@adfe.org](mailto:contact@adfe.org)

Conception graphique : **Myriam Legrand**  
 3 rue Montesquieu, 92600 Asnières - 01 47 93 59 10

Réalisation et impression : **Bordessoules**  
 42 av. de Rochefort 17413 St Jean d'Angély Cedex

Directeur de la publication : **François Nicoullaud**  
 Rédacteur en chef : **Philippe Loiseau**  
 Maquettiste : **Isabelle Chardonnet**

CPPAP 1010 G 87188 - ISSN02447607

## Des députés, oui mais comment ?

Les deux candidats de la dernière Présidentielle avaient promis qu'ils répondraient à une demande ancienne des Français de l'étranger en leur permettant d'élire leurs députés. Nicolas Sarkozy a gagné, et a tenu sa promesse. C'est bien.

Rappelons que François Mitterrand avait, lui aussi, promis qu'il créerait des députés de l'étranger. Il n'a pu tenir parole en raison de l'opposition constante du Sénat. En compensation, il avait fait passer le nombre des sénateurs des Français de l'étranger de six à douze. Là, le Sénat était d'accord !

Le principe acquis, il restait au gouvernement deux choix à faire : combien de députés, et quel mode de scrutin ?



Sur le nombre de députés, le gouvernement a tenté de rogner nos droits, parlant de sept à neuf députés, alors que les 1.400.000 Français inscrits sur les listes électorales consulaires nous donnent clairement droit à 11 ou 12 députés. Heureusement, le Conseil Constitutionnel, saisi par les parlementaires socialistes, a rappelé au gouvernement qu'on ne pouvait pas jouer avec le principe fondamental de l'égalité des citoyens devant la Loi. Nous devrions donc bien avoir onze ou douze députés.

### Mais comment les élire ?

En France, on le sait, les députés sont élus au scrutin uninominal majoritaire à deux tours : les électeurs votent pour une seule personne et si aucun candidat n'emporte plus de 50% des suffrages, un second tour est organisé une semaine plus tard. Le gouvernement, malgré de nombreuses mises en garde, s'apprête à transposer ce dispositif à l'étranger.

### Pourquoi ces mises en garde ?

Parce que dans les grandes circonscriptions qui seront dessinées, telles que l'Amérique latine ou l'Afrique francophone, il paraît impossible d'organiser sérieusement deux tours de scrutin à une semaine, ou même à deux semaines d'intervalle. Comment faire parvenir en un délai si court, comme le fait la poste en France, le matériel électoral (professions de foi, bulletins de vote) à tous les électeurs du second tour sur d'aussi vastes distances ?

L'on nous dit que l'on utilisera Internet. Oui, mais tous les électeurs n'ont pas Internet...

Le bon sens eut été de prévoir un scrutin à un seul tour, donc un scrutin de liste à la proportionnelle. Mais la proportionnelle a un défaut aux yeux du gouvernement : c'est de refléter trop bien les positions des différents électeurs, alors qu'au scrutin majoritaire, avec 51% des voix, l'on remporte 100% de la mise !

Enfin et surtout, les difficultés pratiques auxquelles se heurtera la mise en œuvre du dispositif voulu par le gouvernement risquent de produire des députés mal élus : accidents de procédure, faible participation. Leur légitimité, face à leurs autres collègues, se trouvera alors sérieusement entamée.

Dommage qu'une aussi bonne idée, et aussi consensuelle, se trouve après un bon départ sur d'aussi mauvais rails...

François Nicoullaud

## Le Parlement européen

**Suite de notre série consacrée à l'Europe, cet article traite de l'Institution européenne sans doute la plus populaire mais pas forcément la plus connue par ceux-là mêmes qui la désignent : Le Parlement européen. Organe politique délibérant et multiculturel, il donne un supplément d'âme à l'Europe et n'a cessé de gagner en crédibilité dans le triptyque qu'il constitue avec la Commission et le Conseil.**

Le Parlement européen, qui représente 492 millions de citoyens européens, sera renouvelé en juin prochain. Constitué sur le modèle des Parlements nationaux, il présente toutefois des caractéristiques tenant aux particularités de l'Union et au rôle qui lui est attribué dans la construction institutionnelle de l'Union.

### Sa composition

Depuis 1979, il est élu au suffrage universel direct par les peuples européens. Dans chaque État membre sont élus un nombre déterminé de députés en fonction de la population, selon le principe de la proportionnalité décroissante.

Les citoyens européens peuvent être candidats et élus dans leur pays de résidence, pas nécessairement dans leur pays d'origine. Quelques-uns l'ont été en 2004.

La procédure électorale est définie par chaque État membre. Ainsi, les élections du Parlement européen n'ont-elles pas lieu le même jour dans l'Union. Certains pays ont une seule circonscription nationale, d'autres, des circonscriptions régionales. Cependant la représentation proportionnelle est appliquée partout et le cumul du mandat avec un mandat de député national est interdit.

### Son rôle

Il s'est considérablement accru au fil des modifications successives des Traités.

### La participation au pouvoir de décision.

La Commission a le monopole de l'initiative législative. Le Parlement peut uniquement lui demander de soumettre une proposition au Conseil.

Pour l'adoption d'un acte, quatre procédures sont prévues :

- **codécision** : dans ce cas, le Parlement partage le pouvoir législatif avec le Conseil. En cas de désaccord s'instaure une navette entre le Parlement et le Conseil au sein d'un comité de conciliation. Il peut y avoir jusqu'à trois lectures. Si le désaccord persiste, le texte n'est pas adopté.

Cette procédure s'applique dans la plupart des domaines où le Conseil statue à la majorité qualifiée, tels que le marché intérieur ou la libre circulation des personnes.

- **coopération** : elle ne s'applique que dans le domaine de la politique économique et monétaire.

- **consultation** : un acte ne peut alors être adopté qu'après cette consultation. Mais la Commission et le Conseil ne sont pas obligés de suivre l'avis du Parlement. La consultation est prévue par exemple pour les actes relatifs au droit de vote et à l'éligibilité aux élections municipales et européennes, aux aides d'État, à l'harmonisation de certains impôts ou aux programmes de recherche et de développement technologique.

- **avis conforme** : un acte ne peut être adopté sans le consentement du Parlement. Une seule lecture est prévue. Il est nécessaire notamment pour l'adhésion de nouveaux États membres, la citoyenneté, les missions spécifiques de la Banque centrale européenne (BCE), les fonds structurels.

### Le pouvoir budgétaire

Le budget annuel de l'Union (117 milliards d'euros pour 2009) est établi

### Composition du Parlement mandature 2009-2014

(tel que le Traité de Lisbonne le prévoit)

Allemagne	96
France	74
Royaume-Uni	73
Italie	72
Espagne	54
Pologne	51
Roumanie	33
Pays-Bas	26
Belgique	22
Grèce	22
Hongrie	22
Portugal	22
République Tchèque	22
Suède	20
Autriche	19
Bulgarie	18
Danemark	13
Finlande	13
Slovaquie	13
Irlande	12
Lituanie	12
Lettonie	9
Slovénie	8
Chypre	6
Estonie	6
Luxembourg	6
Malte	6

conjointement par le Parlement et le Conseil. Le Parlement contrôle l'exécution du budget par la Commission. Il peut à tout moment l'entendre sur son exécution des dépenses ou sur le fonctionnement des systèmes de contrôle financier. Lui seul peut lui donner

### PARLEMENT EUROPÉEN

[www.europarl.europa.eu](http://www.europarl.europa.eu)

B.P. 1024, 67070 Strasbourg Cedex

B.P. 1047, 1047 Bruxelles

B.P. 1601, 2929 Luxembourg

## *l'élu des peuples*



Les bâtiments du Parlement européen à Strasbourg, Luxembourg et Bruxelles



décharge de sa gestion.

### **Le pouvoir de contrôle**

Le Parlement est associé à la nomination des membres de la Commission. Il doit approuver la désignation du Président par le Conseil et la nomination finale du Président et des commissaires. Par une motion de censure, il peut contraindre la Commission à la démission.

### **Son fonctionnement**

Le Parlement est organisé et fonctionne sur le modèle des Parlements nationaux, avec quelques adaptations.

- Le Parlement a trois implantations :

Strasbourg, où se tiennent les sessions plénières, une semaine par mois ;

Luxembourg, où sont installés les services administratifs (Secrétariat général) ;

Bruxelles, qui accueille les réunions des commissions et des groupes parlementaires et, parfois, des sessions plénières, de deux jours seulement.

- Les députés se regroupent non par nationalité mais par affinité politique.

- Ils perçoivent une indemnité dont le montant est actuellement fixé par chaque pays, souvent par alignement

sur les députés nationaux.

À partir de 2009, elle sera, pour tous, l'équivalent de 38,5 % du traitement d'un juge à la Cour de Justice des Communautés européennes.

- Au Parlement, les 23 langues officielles de l'Union sont utilisées, elles y ont la même importance. Les documents parlementaires sont publiés dans toutes les langues officielles. Chaque député a le droit de s'exprimer dans la langue officielle de son choix.

Jean-Claude Séché

Source : [www.europa.eu](http://www.europa.eu)  
le portail de l'Union européenne.

### **Les groupes politiques**

(composition actuelle, mandature 2004-2009)

		dont France
Parti populaire européen (démocrates chrétiens, conservateurs)	288	18 (UMP)
Groupe socialiste	215	31
Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe	100	10 (centristes)
Europe des nations	44	.....
Verts	43	6
Gauche unitaire	41	3 (PCF)
Indépendance démocratie	22	3 (de Villiers)
Non inscrits	30	7 (FN)
<b>Total</b>	<b>783</b>	<b>78</b>

# Conseil d'administration de la Caisse des Français de l'Étranger

## Administrateurs Français du Monde-ADFE élus ou réélus pour un mandat de six ans

**Isabelle FREJ (Rabat)**, présidente de la Commission d'Action sanitaire et sociale-prévention, suppléante de la commission des marchés.

**Stéphanie HERICHER (Shanghai)**, membre de la commission financière et de contrôle.

**Didier LACHIZE (Ho Chi Minh Ville)**, membre de la commission financière et de contrôle, membre de la commission des marchés.

**Anne-Marie MACULAN (Rio de Janeiro)**, membre de la commission d'administration générale, suppléante de la commission des marchés.

**Annie MICHEL (New York)**, membre de la commission d'administration générale, suppléante de la commission des marchés.

**Monique MORALES (Madrid)**, vice-présidente de la Caisse, membre de la commission d'action sanitaire et sociale-prévention.

**Michelle MWENETOMBWE (Kinshasa)**, membre de la commission d'action sanitaire et sociale-prévention, membre de la commission de recours amiables.

Le nouveau Conseil d'administration de la Caisse des Français de l'Étranger s'est réuni les 11, 12 et 13 janvier 2009.

On doit souligner les points suivants :

- il y a eu au cours de l'année 2008 une augmentation sensible des adhérents (+8,5% en 2008) due aux réductions tarifaires appliquées aux salariés et à la suspension de la rétroactivité pour l'année 2008,

- bien que les comptes soient positifs, il faut insister sur la dégradation du régime des pensionnés,

- les retards croissants dans la liquidation des remboursements sont la conséquence du refus des ministères de tutelle (Affaires Sociales et Budget) pour le recrutement de nouveaux agents.

- il y a une grande incertitude en ce qui concerne la prise en charge des 33% de la cotisation maladie de la 3ème catégorie dite « aidée » ou solidaire dont le montant n'est pas garanti dans le projet de budget du gouvernement pour 2010-2011.

Le ministère garantit sa participation pour le budget 2009, mais les diminutions prévues pour les budgets suivants peuvent faire craindre le pire.

L'ADFE-FDM demande que ce point soit repris par le Conseil d'Administration devant les autorités de tutelle (ministère des affaires sociales et ministère du budget).

### Accords de Tiers Payant

La direction s'est rendue au Liban et en Syrie. Au Liban, un accord est intervenu. En Syrie, la direction de l'hôpital français de Damas ne paraît pas disposée à discuter réellement d'un projet d'accord. La direction examine de nombreuses autres demandes. Pour l'année 2009, le Conseil a accepté l'ouverture de négociations dans trois pays : Brésil, Egypte et Maroc. Il y a d'autres demandes venant de Thaïlande, Tunisie et Argentine. Le Conseil d'administration a pris conscience de la nécessité d'un accord de Tiers Payant en Chine.

Rappelons que ces accords sont très intéressants pour les assurés car ils permettent de bien meilleurs remboursements en cas d'hospitalisation.

**Projet d'arrêté définissant la fraction de la cotisation de la 3ème catégorie « aidée » qui est prise en charge par le gouvernement depuis la loi de modernisation sociale de 2002.**

Sur proposition de Français du Monde – ADFE, un précédent Conseil d'Administration, avait approuvé à l'unanimité, le passage de la prise en charge par l'Etat de 33% à 50% de la cotisation pour la troisième catégorie. Cette décision avait été reprise par la direction des Français de l'Étranger (DFAE) du ministère des Affaires étrangères et Européennes dans un décret qui devait être soumis à la signature du Ministre pour application au 1er janvier 2009.

Mais le budget de la DFAE pour 2009 ne permet plus d'assumer ces 50%. Le projet d'arrêté soumis au conseil ne prévoyait donc plus qu'une prise en charge de 33%.

Les administrateurs Français du Monde-ADFE ont décidé de s'abstenir pour les raisons suivantes :

- Ils ne désirent en aucune mesure voter contre une mesure d'aide en faveur des français de l'étranger

- mais, dans un souci de cohérence avec leur vote de juin 2007 demandant de porter la part de l'Etat à 50%, vote à l'unanimité du Conseil d'Administration, ils estiment qu'ils ne peuvent donc revenir sur cette décision.

Monique MORALES, en tant que Vice Présidente de la CFE, fait remarquer qu'en aucun cas la CFE ne doit prendre sur ses fonds ces charges supplémentaires et que « la Caisse n'est pas le CCPAS des Français de l'étranger ».

Elle propose d'écrire directement au Président de la République afin de le sensibiliser au problème de l'assurance maladie des français de l'étranger.

Le sénateur CANTEGRIT (UMP), Président de la CFE, propose alors l'abstention à l'ensemble des membres du Conseil. Ce qui est approuvé à l'unanimité.

On peut être satisfait au fil du temps, de la part active et efficace que prend le groupe des administrateurs ADFE à la Caisse pour faire avancer ses propositions.



## L'homoparentalité sur TF1

L'émission de TF1 "C'est quoi l'amour ?" a consacré son reportage du 9 janvier dernier à l'homoparentalité.

L'émission s'est déclinée en deux épisodes d'une durée totale d'environ 1h30 et a été consacrée aux thèmes suivants :

1) Peut-on confier à un couple homosexuel l'éducation d'un enfant? Quelles conséquences cette situation inhabituelle peut-elle avoir sur l'enfant ?

2) Bien que l'adoption et le mariage homosexuels ne soient toujours pas légalisés en France, cette question concernerait à peu près 200 000 enfants dans ce pays.

Le reportage a été réalisé en grande partie au Canada où le mariage et l'adoption homosexuels sont légaux. Signalons en particulier le témoignage de Séverine et Mathilde, couple de femmes que nous avons aidées - au sein du collectif LGBT interne à l'association - à obtenir la nationalité française pour leur fils Lucien, dont seule la mère biologique est reconnue par les autorités françaises, contrairement au Canada où ces deux femmes sont mariées et considérées par la loi canadienne comme les deux parents du petit Lucien.

On peut voir également dans ce reportage des couples d'hommes qui ont pu adopter des enfants témoigner de cette expérience unique. Différents invités étaient réunis sur le plateau de l'émission pour débattre des questions suscitées par ces nouvelles familles et réalités d'aujourd'hui. Peut-être une occasion de faire avancer la réflexion à ce sujet...

Pour visionner l'émission sur internet :

<http://videos.tf1.fr/video/emissions/cquoilamour>

## Droit de la filiation : l'égalité confirmée entre tous les enfants

En matière de filiation, la loi du 16 janvier 2009 confirme notamment le principe d'égalité entre tous les enfants, qu'ils soient nés de couples mariés ou non, mais aussi le principe d'égalité entre toutes les mères. La désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant suffit à établir la maternité.

Désormais tous les enfants peuvent prendre le nom du parent qui les déclare à la naissance puis changer de nom une fois le second lien de filiation établi par simple déclaration devant l'officier d'état civil (l'ordonnance de 2005 n'autorisait ce changement de nom que pour les enfants nés après le 1er janvier 2005).

Cette disposition doit permettre de répondre aux attentes d'environ 3 000 personnes qui demandent de pouvoir modifier leur nom. Par ailleurs, la présomption de paternité est écartée notamment lorsque l'acte de naissance de l'enfant ne désigne pas le mari en qualité de père. Toutefois, le mari peut, s'il estime être le père, reconnaître l'enfant sans avoir à saisir le tribunal. Lors d'un conflit de paternité à la naissance de l'enfant, l'officier de l'état civil inscrit l'homme qui se présente devant lui en qualité de père mais prévient immédiatement le Procureur de la République afin qu'il saisisse le tribunal pour éviter que l'enfant puisse être rattaché à un tiers et non au couple qui l'élève.

La loi ratifiant l'ordonnance du 4 juillet 2005 portant réforme de la filiation et modifiant ou abrogeant diverses dispositions relatives à la filiation a été publiée au J.O. du 18 janvier 2009.

source : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)



## Demandeurs d'emploi Pôle emploi : le site internet unique

Issu de la fusion de l'ANPE et du réseau Assédic prévue par la loi du 13 février 2008 relative à la réforme de l'organisation du service public de l'emploi, le Pôle emploi est le nouvel opérateur du service public de l'emploi.

Il a pour mission d'accompagner les demandeurs d'emploi dans leur recherche jusqu'au placement, d'assurer le versement des allocations aux demandeurs indemnisés, d'aider les entreprises dans leurs recrutements (analyse des besoins, sélection des candidats, information sur les mesures d'aides à l'embauche, etc.) et de recouvrer les cotisations au titre de l'assurance chômage.

Depuis le 5 janvier, les demandeurs d'emploi et les entreprises disposent d'un site internet unique pour accéder à l'ensemble des services à distance du Pôle emploi : consultation et dépôt des offres et des CV, actualisation de la situation mensuelle du demandeur...  
[www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)

## Le Comité de soutien à Ingrid Betancourt

et aux otages de Colombie s'est dissout fin décembre lors d'une assemblée générale extraordinaire.

Selon le communiqué, "une page se tourne, un livre se ferme et nous sommes heureux que la liberté d'Ingrid Betancourt nous permette de clore ce chapitre haut en combats". Les membres du comité notent que 28 otages politiques demeurent cependant dans les griffes des FARC. Ils restent décidés à donner une suite à ce combat et réfléchissent donc à une nouvelle structure d'action.

[www.agirpouringrid.com](http://www.agirpouringrid.com)

## Des mots pour demain

### 14ème Semaine internationale de la langue française - 16-23 mars 2009



les 10 mots choisis en concertation avec la Belgique, le Québec, la Suisse, et l'Organisation internationale de la Francophonie sont : **ailleurs, capteur, clair de Terre, clic, compatible, désirer, génome, pérenne, transformer, vision.**

Qu'ils aient été créés récemment ou qu'ils aient traversé les siècles pour s'adapter au monde contemporain, les dix mots de

l'édition 2009 sont de véritables indicateurs de modernité. Ainsi le mot « compatible » est à la fois l'un des mots les plus anciens et les plus actuels de la liste : remontant au latin médiéval, il est repris par les nouvelles technologies. De même, le mot « clic », onomatopée attestée depuis 1578, appartient aujourd'hui au vocabulaire d'internet et de la télécommunication.

Tendu vers l'autre, le nouveau ou l'« ailleurs », le verbe « désirer » a conservé toute sa force depuis l'époque des troubadours. Quant à « transformer », forgé au XIVe siècle, il exprime les réalités physiques de notre monde en mutation. Les « capteurs », solaires ou autres, sont un moyen nouveau de produire une énergie « pérenne ». À l'échelon infinitésimal, l'étude du « génome » est porteuse de grands espoirs pour l'humanité. La conquête de l'espace a rendu réel l'imaginaire d'Hergé : les hommes qui ont marché sur la lune ont vu de leurs yeux, pour la première fois, un « clair de Terre ». Ce néologisme, qui est construit à la manière de l'« outre-ciel » du poète Léopold Sédar Senghor, permet de se décentrer et de positionner la Terre vue du cosmos, d'ouvrir une porte sur une autre « vision » du monde.

Toutes les informations pour participer, figurer au programme, obtenir de la documentation, sur : [www.semainedf.culture.fr](http://www.semainedf.culture.fr)

Informations sur : [www.20mars.francophonie.org](http://www.20mars.francophonie.org)



## Caisse des Français de l'Étranger

### Les actions de prévention

La CFE rembourse des médicaments et des vaccins non pris en charge en métropole et indispensables aux assurés expatriés (les médicaments antipaludéens, les vaccins contre la rage, l'hépatite, le choléra, la typhoïde, l'encéphalite, la méningite, etc.)

La CFE a passé des accords avec des centres de bilans de santé agréés en France et à l'étranger. Vous pouvez bénéficier gratuitement pour vous et vos ayants droit, conjoint et enfants de plus de 16 ans, d'un bilan de santé tous les 5 ans. Prenez rendez-vous avec l'un de ces centres qui nous contactera pour la prise en charge des examens. Si, en France, vous préférez choisir un autre centre (par exemple parce qu'il est plus près de chez vous), demandez-lui de nous contacter pour que nous étudions la prise en charge.

Elle prend également en charge les frais de dépistage d'anomalies chromosomiques, sur avis médical, les frais consécutifs à des diagnostics précoces de prévention de certains cancers.

### Les aides financières

Les aides financières et les prestations supplémentaires sont destinées à alléger la charge financière pesant sur les assurés lorsqu'ils doivent supporter des dépenses liées à la maladie

ou à un accident, qui ne sont que partiellement ou pas du tout remboursables, bien que médicalement justifiées, et qui peuvent ponctuellement déséquilibrer leur budget personnel. Ces prestations sont soumises à conditions de ressources. Les cas sont examinés par une commission composée d'administrateurs de la Caisse qui s'efforcent de prendre en considération la situation financière d'ensemble du demandeur ainsi que les particularités économiques et sanitaires du pays où il réside.

*Des exemples : Prise en charge de fournitures ou accessoires non remboursables - Aide financière pour aménagement du domicile en fonction du handicap de l'assuré ou d'un ayant droit - Amélioration des remboursements dans les pays où les tarifs médicaux sont plus élevés qu'en France - En cas de décès d'un assuré ou d'un ayant droit, prise en charge partielle des frais de rapatriement du corps - Prise en charge partielle de frais de transports médicalement justifiés - Hébergement d'un parent en maison d'accueil (enfant hospitalisé) - Prise en charge des frais de séjour à "l'hôtel hospitalier" quant l'état de santé ne nécessite pas la présence permanente à l'hôpital - Aides à la réadaptation fonctionnelle - Frais de forfait journalier en cas d'hospitalisation.*

[www.cfe.fr](http://www.cfe.fr)

publicité

## Assemblée des français de l'étranger

**Le 7 juin, votez pour le renouvellement des conseillers d'Afrique et des Amériques**

**Le vote par correspondance est une facilité et une sécurité, utilisez-le sans hésiter !**

Désormais tous les électeurs pourront voter par correspondance qu'ils en aient fait la demande ou non.

Chaque électeur recevra le matériel électoral qu'il pourra utiliser, si tel est son choix, pour exprimer son suffrage par correspondance.

Quel que soit le mode de scrutin (scrutin majoritaire ou scrutin proportionnel) les modalités de vote sont rigoureusement les mêmes.

**Attention !** Depuis 2005, un électeur dont le vote par correspondance **sous pli fermé ou par voie électronique** serait déjà parvenu à l'ambassade ou au poste consulaire, ne peut plus prétendre voter en personne le jour du scrutin en se rendant au bureau de vote.

Chaque électeur recevra de l'ambassade ou du poste consulaire :

- La circulaire de chacune des listes en présence (profession de foi).
- Le bulletin de vote de chacun des candidats (dans le cas de circonscription au scrutin majoritaire) ou de chacune des listes en présence (dans le cas de circonscription à la représentation proportionnelle).
- Une petite enveloppe opaque non gommée.
- Une enveloppe plus grande, d'identification portant les mentions : nom, prénoms, signature.

### Mode d'emploi

Votre choix fait :

- Placez le bulletin de vote sélectionné dans l'enveloppe non gommée,
- Glissez cette enveloppe électorale dans l'enveloppe d'identification, inscrivez vos nom, prénom(s) et signature, cachez l'enveloppe.
- Insérez cette enveloppe d'identification dans une enveloppe ordinaire que

vous adresserez, soit par voie postale éventuellement en recommandé, soit par dépôt en personne, au poste consulaire.

**Pour être pris en compte, votre pli devra être réceptionné à l'ambassade ou au poste consulaire au plus tard le 2ème jour précédent le scrutin, soit le 5 juin à 18 heures (heure légale locale).**

Dorénavant chaque vote sera enregistré au consulat dès sa réception. Sur chaque enveloppe d'identification sera porté un N° d'ordre qui sera transcrit sur un registre à pages numérotées avec la date et l'heure d'arrivée du pli et le nom du fonctionnaire ou de l'agent ayant procédé à cet enregistrement.

Cette nouvelle disposition du vote par correspondance proposée avec insistance par notre association est enfin acceptée par l'administration. Elle devrait améliorer le taux de participation aux élections à l'AFE et garantir la bonne prise en compte des votes par correspondance.

### Qui peut prendre connaissance de la liste électorale consulaire ? Etes-vous certain d'être inscrit ?

Chaque candidat ou son représentant, tout parti ou groupement politique représenté par un mandataire dûment habilité peut prendre communication et copie de la liste électorale consulaire à l'ambassade ou au poste consulaire qui la tient ou de l'ensemble des listes électorales consulaires au ministère des affaires étrangères.

Après s'être engagé par écrit à ne pas en faire un usage étranger à sa finalité électorale, **tout électeur** peut prendre communication et copie de la liste électorale consulaire sur laquelle il est inscrit

au lieu de son dépôt ou du double de cette liste au ministère des affaires étrangères. Toutefois, cette faculté peut être restreinte ou refusée si, en raison de circonstances locales, la divulgation des informations relatives à l'adresse ou à la nationalité française des personnes inscrites est de nature à porter atteinte à leur sécurité ou à leur sûreté - art 6 - du décret n° 2005-1613 du 22 décembre 2005.



A compter du 10 mars 2009, le tableau des retranchements ou des ajouts à la liste électorale consulaire sont affichés à l'intérieur des locaux de l'ambassade ou du poste consulaire en un lieu accessible au public, pendant 10 jours.

Jusqu'au 20 mars inclus, l'électeur qui a fait l'objet d'une radiation d'office ou dont l'inscription a été refusée peut contester cette décision devant le tribunal d'instance du 1er arrondissement de Paris - 4 Place du Louvre 75001 Paris.

Du 10 au 20 mars inclus, tout électeur peut demander au tribunal d'instance l'inscription d'électeurs omis, y compris lui-même, si tel est le cas, ou la radiation d'électeurs indûment inscrits.

Toute personne souhaitant faire un tel recours peut nous consulter à l'adresse suivante : [contact@adfe.org](mailto:contact@adfe.org)

# Enseignement supérieur

## Le dossier social étudiant

**Le DSE (dossier social étudiant) est le document unique de demande de bourse et de logement en résidence universitaire.**

**Attention : la demande est à renouveler chaque année.**

Le dossier social étudiant (DSE) vous permet d'effectuer votre demande de bourse et celle de logement sur le même support, même si vous êtes candidat à l'entrée dans plusieurs établissements et quelle que soit l'académie.

**Votre demande de DSE doit être faite sur le site internet du CROUS de l'académie de votre premier choix au plus tard le 30 avril 2009.**

Une fois la saisie effectuée en ligne, un numéro de dossier vous est attribué. Un dossier « papier » vous est alors adressé par courrier. Les données enregistrées en ligne y figurent : vous devez les vérifier. Renvoyez au CROUS le dossier signé et complété par les documents qui vous seront demandés. Ensuite, le CROUS se rapproche du consulat de votre lieu de résidence pour informer les autorités consulaires et leur demander leur avis.

Après réception par le CROUS des informations du consulat, le dossier est traité par les services du dossier social étudiant

qui éditent une notification d'attribution ou de refus d'une bourse ou d'un logement. Cette notification vous est adressée personnellement.

### IMPORTANT

**- Pour une première demande, ne pas attendre les résultats du Bac.**

- N'attendez pas d'être inscrit dans une école, un institut, une faculté pour faire la demande.

En revanche, il faut savoir où vous allez effectuer vos demandes d'inscription. Sur le dossier social étudiant, on vous demande de noter vos choix par ordre de préférence (4 choix).

C'est sur le site internet de l'académie de votre premier choix que vous devrez vous connecter pour faire la demande de bourse et/ou de logement, cela au plus tard le 30 avril.

Pour obtenir les coordonnées de votre CROUS, allez sur le site du CNOUS [www.cnous.fr](http://www.cnous.fr) et cliquer sur "MON CROUS".

## Une nouvelle procédure pour les premières inscriptions après le bac

**Fini les dossiers bleus ! Les lauréats ou futurs lauréats du baccalauréat français passé à l'étranger passent désormais par la procédure d'admission postbac sur le site [www.admission-postbac.fr](http://www.admission-postbac.fr)**

Ce site concerne l'ensemble des formations relevant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche ou du ministère de l'Agriculture (pour les BTSA). Attention, certaines formations privées, non reconnues par l'Etat, relèvent d'autres démarches, individuelles.

En ligne, vous pourrez :

- rechercher les formations qui vous intéressent
- vous renseigner sur les établissements (liens avec leur site)
- émettre des vœux de poursuite d'études
- suivre votre dossier

À noter qu'en plus d'un guide du candidat, téléchargeable, le site propose un document concernant précisément les candidats de l'étranger.

**Calendrier 2009 :**

**Inscription, vœux et liste ordonnée de vœux :**  
jusqu'au 20 mars pour toutes les formations.

*Date limite d'envoi des dossiers-papier :* le 03 avril

*Consultation, par les candidats, de la réception par les établissements destinataires de leur(s) dossier(s) de candidature :*  
du 6 au 11 mai

*Possibilité de modifier son classement hiérarchisé de vœux*  
du 21 mars au 06 juin

*Phases d'admission : consultation et réponse des candidats*

- *Première phase :* le 9 juin à partir de 14h, consultation et réponse jusqu'au vendredi 12 juin 14h

- *Deuxième phase :* le 23 juin à partir de 14h, consultation et réponse jusqu'au vendredi 26 juin 14h

- *Troisième phase :* le 14 juillet à partir de 14h, consultation et réponse jusqu'au 17 juillet 14h.

Autres informations sur [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

## Mexique, Guatemala, Nicaragua, Costa-Rica



François Boucher (à d.) visite le lycée français de Guadalajara

Grand comme presque quatre fois la France, premier pays indien d'Amérique, berceau des civilisations aztèque et maya, le Mexique est aussi le premier pays hispanique du monde avec une population de plus de 100 millions d'habitants. Membre de l'OCDE, cette république fédérale est un pays émergent avec de grandes ressources pétrolières mais aussi agricoles, naturelles et touristiques. Cependant ce pays est confronté à de grands problèmes : fortes inégalités, pauvreté, en particulier des États du Sud, migration, corruption et une guerre du narco trafic ayant fait en 2008 plus de 5000 morts !

La France et le Mexique ont eu d'importantes relations, bonnes et mauvaises (On parle encore de l'invasion française du 19ème siècle). Mais heureusement, ce sont les bonnes relations, culturelles et économiques, qui ont prévalu et le Mexique a été et reste une terre d'accueil exceptionnelle et très prisée des Français : 15.000 sont inscrits sur les registres du consulat mais il y en aurait beaucoup plus en réalité !

C'est dans ce contexte que notre section Français du Monde-ADFE cherche à rassembler les Français du Mexique qui partagent les idéaux de notre association. Tout au long de l'année 2008, le programme d'activités de la section du Mexique a permis de se faire rencontrer nos compatriotes, de les informer, d'apporter des réponses à leurs inquiétudes, de les

représenter dans les différents comités consulaires sans oublier la place laissée à la convivialité et à l'amitié. La troisième édition de la soirée « des galettes et des crêpes » a connu un franc succès en début d'année. L'assemblée générale de juin dernier a été sereine et constructive. Une réunion consacrée aux questions de protection sociale des Français du Mexique a rassemblé plus de 80 personnes hautement intéressées. La section a aussi intensément participé à l'organisation des festivités du « 14 juillet des associations » dont elle avait été l'initiatrice il y a trois ans.

Le bulletin électronique les Brèves de l'ADFE Mexique, est devenu l'outil de communication privilégié de la section pour informer et rassembler les Français du Mexique et d'Amérique Centrale. Depuis novembre 2005, sa parution mensuelle a été continue. Il est diffusé en plusieurs milliers d'exemplaires et l'on vient fêter son 35ème numéro !

Enfin, la section a reçu en janvier le président de Français du Monde-ADFE, en mission dans la région. Ceci a été notamment l'occasion de lancer publiquement la candidature de François Boucher, président de la section, aux élections de juin à l'Assemblée des Français de l'étranger. François Boucher travaille depuis près de trois décennies en Amérique latine dans le domaine du développement rural. Il sera secondé sur sa liste par Monique Degrenne, bien connue dans les milieux français à Mexico pour un travail de plus de vingt ans en faveur de notre communauté.

Après un circuit du président à Mexico, à Guadalajara et à Cuernavaca, François Nicoullaud, François Boucher et Monique Degrenne se sont rendus ensemble au Guatemala, au Nicaragua et au Costa-Rica pour rencontrer nos adhérents et sympa-



François Nicoullaud, François Boucher et Monique Degrenne devant l'Alliance française de Guatemalajara

thisants, qui les ont partout très cordialement reçus. Nos représentants sont allés en chaque lieu au contact nos compatriotes, visitant en particulier les établissements scolaires français et nos centres de diffusion culturelle. Ils ont pu chaque fois constater à la fois l'exceptionnel dévouement et la compétence de nos personnels, mais aussi leur profonde inquiétude devant les dangers qui menacent notre rayonnement culturel et éducatif à l'étranger.



Nicaragua : Remy Linarès et Michelle Dospital avec leurs trois visiteurs

En Amérique latine comme ailleurs, les crédits destinés à l'action culturelle viennent de subir des amputations dramatiques. En ce qui concerne le réseau scolaire, les hausses récentes et plus encore, les hausses annoncées atteignent gravement son équilibre, et tendent en particulier à évincer de nos établissements les enfants des familles étrangères des classes moyennes et intellectuelles, traditionnellement les plus attachées à notre pays.

## Paupérisation institutionnelle du quai d'Orsay, l'exemple irlandais

**Les médias irlandais se sont intéressés en décembre essentiellement à trois sujets : la crise financière à laquelle est venue s'ajouter l'alerte sanitaire du porc contaminé à la dioxine, le traité de Lisbonne et enfin la grève des agents recrutés locaux de l'ambassade de France à Dublin.**

Les grèves sont rares en Irlande où la concertation permet généralement de trouver un compromis. Les préavis sont déposés mais rarement exécutés. En revanche, ce qui explique la place donnée au mouvement social à l'ambassade de France sur les ondes radio et les journaux irlandais, c'est surtout le niveau des salaires des personnels recrutés locaux.



Les Irlandais ont été choqués d'apprendre que sur ce "petit bout" de France en Irlande, de nombreux employés avaient un niveau de vie aussi bas. Ces salaires, dans l'une des villes les plus chères d'Europe, permettent à peine à un célibataire de se loger.

Il est vraiment dommage que le ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE) reste sourd à la revendication de nos agents. La Présidence française de l'Union avait déjà été marquée au printemps dernier par la menace de vente de l'ambassade de France, qui aurait forcé notre ambassadeur à exercer ses fonctions à partir d'une chambre d'hôtel. Elle se sera terminée par des photos de piquets de grève devant le consulat. Faits peu glorieux

pour le Président de la République qui aime bichonner son image et aspirait à redorer l'image de la France !

Depuis 3 ans, les agents locaux de l'ambassade, qui représentent près de la moitié du personnel des différents services demandent que leurs salaires soient alignés sur ceux de leurs homologues des autres pays de l'Union européenne. À travail égal, leurs salaires sont inférieurs de 17 à 25% à ceux pratiqués par les autres chancelleries ; pour les salaires les plus élevés la différence est de 30 à 45 %. De leur côté, les fonctionnaires irlandais gagnent jusqu'à 45 % de plus que leurs confrères français, à grade équivalent.

Dublin est l'une des 4 villes les plus chères en Europe après Oslo, Londres et Copenhague. Or quand l'inflation est à

Poussés à bout, deux agents ont préféré démissionner peu avant Noël plutôt que de continuer à lutter pour survivre, tout en travaillant à plein temps pour l'administration du pays des droits de l'Homme.

Il est honteux que nos agents doivent recourir à la grève pour se faire entendre. Il est temps que Paris prenne la mesure de ce qui se passe réellement dans ses ambassades, que ses ministres passent de la parole aux actes afin de remédier à cette situation inacceptable et enfin que la situation réelle locale soit prise en compte.

Après les agents recrutés localement les agents titulaires s'activent beaucoup depuis l'annonce d'une baisse de 5% de leur indemnité de résidence le 5 janvier 2009. Dans le même temps, le ministère a augmenté celle des agents de Londres de 9%. N'avons-nous pas là un exemple frappant de l'incohérence de la politique du MAEE en matière de Ressources Humaines ?

Cette baisse n'augure rien de bon pour l'examen de la demande de revalorisation du cadre salarial du personnel local en Irlande qui doit avoir lieu en mars prochain. Le printemps risque d'être très chaud à Dublin cette année.

Hélène Conway  
Conseillère AFE Irlande

[www.irlande-adfe.info](http://www.irlande-adfe.info)

4,3%, la hausse dans l'immobilier à 12% et quand les salaires augmentent en moyenne de 6% nos recrutés locaux doivent de contenter de 2,2 %. On comprend vite comment, en quelques années, ils ont cumulé un retard considérable qui les place au plus bas de l'échelle des salaires.

À l'heure où Eric Woerth, ministre du Budget et André Santini, secrétaire d'État chargé de la Fonction publique, déclarent "nous voulons que l'État se dote d'une nouvelle politique de rémunération au bénéfice de ses agents", comment peuvent-ils accepter que les agents de nos ambassades perdent leur pouvoir d'achat en servant l'État français ?

**Site de la présidence tchèque de l'union européenne**

[www.eu2009.cz](http://www.eu2009.cz)

La présidence semestrielle de l'UE est lancée depuis le 1er janvier sous le signe des trois E .

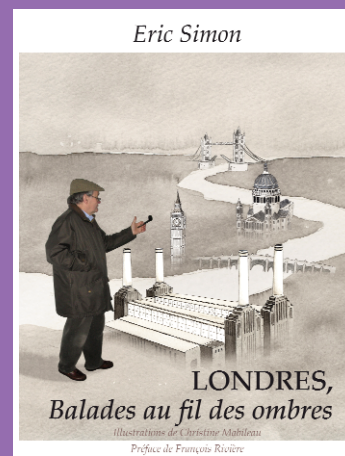
Économie, une Europe compétitive, relations Extérieures, une Europe ouverte et sûre, Énergie et lutte contre le changement climatique

## Londres, balades au fil des ombres, un livre d'Eric Simon

Depuis de nombreuses années, notre ami Eric Simon, ancien délégué au CSFE et président d'honneur de FDM-ADFE du Royaume-Uni écrivait ! Plusieurs romans virent le jour, mais au fond de son cœur dormait le projet d'un ouvrage sur Londres. Désormais, avec la publication de l'ouvrage précité, c'est fait !

Eric n'a pas voulu faire un livre où, pour la énième fois, le lecteur retrouverait Buckingham Palace ou le magasin Harrods, mais au contraire nous entrainer vers des quartiers chargés de mystère qui prennent naissance devant nos yeux à grands coups d'anecdotes, de crimes et d'énigmes. Voici donc un livre qui nous révèle une ville qui n'est pas celle des cartes postales ou des clichés touristiques. On découvre les quartiers de la grande métropole avec des écrivains aussi différents que Charles Dickens et Virginia Woolf, les bas quartiers du port avec Sherlock Holmes ou Harry Dickson, le cimetière de Highgate avec Conan Doyle ou Karl Marx, Whitechapel avec Jack L'Eventreur et Lénine, Soho avec ses excentriques et les évadés du bagne de Cayenne. Sur ces pages, richement illustrées de plans, photos ou dessins, on participe vraiment à ces balades au fil des ombres, on revit des souvenirs de luttes ouvrières, mais aussi de premiers airs de rock et de jazz. Voici Londres comme nous ne le connaissons pas. Ce livre se lit avec facilité, comme un bon roman d'aventures. C'est un guide qui vous donnera le goût de Londres et l'envie de vous y rendre, séance tenante !

"Londres, Balades au fil des ombres", Keswick Editions - ISBN 978-0-9561137-0-2 notamment en vente sur [www.ericssimon.co.uk](http://www.ericssimon.co.uk)



## La section de Chicago

soigne son site et sa programmation. Concerts français en ville, réunions, invitations, conférence du président national en visite en février, message de Claudine Lepage, sénatrice des Français établis hors de France, infos citoyennes sur les élections AFE du 7 juin prochain dans les Amériques et en Afrique.



Notez bien que la circonscription de Chicago est nouvellement créée. Un seul siège de conseiller sera à pourvoir, 13 États du Midwest (Dakota du Nord, Dakota du Sud, Nebraska, Kansas, Minnesota, Iowa, Missouri, Wisconsin, Illinois, Michigan, Indiana, Ohio et Kentucky) sont cependant concernés. Schéma semblable mais avec des différences dans le découpage électoral et le nombre de sièges pour la côte Est,

qui regroupe les sections de Boston, New-York, Washington et Miami ...et les États correspondants (postes consulaires de Boston, New York, Washington D.C., Atlanta, Miami).

[www.adfe.org/chicago](http://www.adfe.org/chicago)

**À Copenhague**, notre section FDM-ADFE a préféré lancer un site généraliste destiné à l'ensemble du réseau français et francophone du Danemark plutôt qu'un site de section. Le but est de faire connaître ce réseau par les internautes et les utilisateurs des services locaux, de faire échanger nos compatriotes en leur apportant des informations précieuses de portée générale mais aussi de lister les bonnes adresses, les intervenants associatifs et publics, etc. Une activité louable et utile pour tous, gérée avec un grand sens du pluralisme qui sied aux démocraties scandinaves !

[www.lesnouvelles.dk](http://www.lesnouvelles.dk)

## La section Français du Monde-ADFE d'Égypte

avec leur présidente Marianick Urvoy, résiste à l'hiver en organisant une soirée convi-

viale fondue savoyarde au club suisse "Imbaba". L'invitation est d'ailleurs déjà fort appétissante, sur une belle tranche virtuelle de fromage à trous. Preuve que traditions et modernisme peuvent s'allier.

[www.adfe.egypte](http://www.adfe.egypte)

Visitez le blog de nos amis du **Venezuela** !

Cinéma, infos citoyennes et politiques, dessin du jour, revues de presse, infos pratiques... se découvrent sous la page d'accueil et son paysage grandiose.

<http://adfevzla.wordpress.com>

## Tunisie

Beau travail numérique également en Tunisie, les informations sont là aussi nombreuses, précises, actuelles et très clairement présentées par simple clic sur des boutons dynamiques

[www.adfetunisie.org](http://www.adfetunisie.org)

Erratum : La rédaction prie les intéressés dont la photo, effectivement prise en compagnie de nos représentantes FDM-ADFE en Tunisie, est parue dans le dernier Français du Monde (n°152) mais avec une légende inexacte, d'accepter ses excuses



Le 15 janvier dernier, la direction de Radio France Internationale a présenté au comité d'entreprise un "plan de modernisation" qui prévoit la suppression de 206 postes sur un total d'un millier, et la création "possible" de 34 emplois, selon une communication interne aux salariés.

Confrontée à de "très graves difficultés" d'audience et financières (9 millions d'euros de déficit en 2008), RFI va engager un "plan global de modernisation" avec des "conséquences sur l'emploi" et la "suppression envisagée de 206 postes et la création possible de 34 emplois", explique la direction.

Cela reviendrait à une suppression nette de 172 postes sur un total de 1040, a précisé à l'AFP Marc Thiébault, délégué CFDT, lors d'une interruption de séance.

Ces réductions d'effectifs, qui doivent se faire dans le courant 2009, toucheront "une petite centaine de journalistes", dont 67 dans "les rédactions de langues" étrangères, a détaillé M. Thiébault. "La direction ne parle pas encore de plan social. Elle cherche à limiter les licenciements secs et nous a proposé un accord de méthode pour négocier des conditions favorables de départ (clause de conscience, retraites anticipées, etc)", a-t-il ajouté.

RFI a confirmé jeudi le projet annoncé en octobre d'arrêter la diffusion de ses programmes en six langues (allemand, albanais, polonais, serbo-croate, turc et laotien), faute d'audience.

Ces langues "ne sont plus pertinentes au regard des évolutions géopolitiques". L'anglais, le portugais et "bientôt" le swahili seront en revanche développés afin de répondre aux "priorités géopolitiques et aux cibles qu'il faut privilégier, notamment en Afrique", explique la direction.

RFI fait partie, avec France 24 et TV5Monde, de la holding AEF présidée par Alain de Pouzilhac. Selon la direction, l'entreprise est "en danger" du fait de ses "pertes récurrentes que la subvention (98% de son budget, ndlr) pourra de moins en moins couvrir du fait des restrictions du budget de l'Etat".

Créée en 1975, RFI est la première radio française d'information internationale en continu. Basée à Paris, elle émet dans 74 pays, atteignant 45 millions d'auditeurs dans le monde. 400 journalistes et producteurs sont basés à Paris et 600 correspondants sont sur le terrain.

source : AFP

RFI 16, avenue du Pdt-Kennedy  
75762 Paris cedex 16  
tél : 01 56 40 12 12



### Changements (au sein du groupe FdM-ADFE à l'AFE, du Bureau National et de la rédaction du magazine Français du Monde

L'année 2009 s'annonce aussi pour nous pleine de neuf puisque notre rédacteur

en chef et membre du Bureau National depuis 5 ans, Philippe Loiseau, a pris au 1er janvier ses fonctions de Conseiller à l'AFE en remplacement de Patricia Neublottenberg (Paderborn, Allemagne) qui avait souhaité lui passer la main après 8 ans de bons et loyaux services à ce poste... La circonscription consulaire de Berlin se trouve donc dotée pour la première fois de son histoire d'un conseiller défendant nos couleurs !

Philippe a donc logiquement démissionné au 31 décembre 2008 du Bureau National. La rédaction du magazine Français du Monde passera donc prochainement en d'autres mains.

Qu'il soit remercié d'avoir pris en charge tout au long des dernières années la communication de notre association et d'avoir permis au magazine de continuer à exister et à évoluer, comme en témoigne la nouvelle maquette que vous avez sous les yeux depuis quelques numéros.

Nous lui souhaitons la même pugnacité et le même succès dans ses nouvelles fonctions !

Le Bureau National

### Légion d'Honneur

Notre conseiller à l'Assemblée des Français de l'Étranger de la circonscription du Brésil, Anne-Marie Maculan, professeure à l'université de Rio de Janeiro, vient d'être promue dans l'ordre de la Légion d'Honneur. Félicitations !

Chevalier de la Légion d'honneur, l'ancien sénateur Pierre Biarnès devient officier.

### Université, le grand soir. Réfutations II

Un film de *L'Autre campagne et Sauvons la recherche* Paris, par Thomas Lacoste.

"Régulièrement les gouvernements de droite comme de gauche rêvent de prendre le contrôle sur l'Université et de transformer la Recherche en un vaste bureau d'études. Cette fois l'attaque est particulièrement brutale. (...) le gouvernement souhaite instaurer un système inégalitaire, localiste, autocratique, de plus en plus dépendant de la commande publique et privée."

Chercheurs, enseignants, syndicalistes démontrent les pièges d'une réforme rétrograde et rappellent quelles sont les conditions de production et de transmission d'un savoir universel.

info@labandepassante.org  
www.lautrecampagne.org

#### Adhésion à Français du Monde-ADFE :

Merci de contacter votre section locale.

#### Abonnement à Français du Monde :

16 euros (5 numéros par an)

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_

Règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de : ADFE-FdM  
à envoyer à : ADFE-FdM,  
62 boulevard Garibaldi, 75015 Paris

## La Politique d'immigration, vue de Mauritanie

La section Mauritanie a organisé, le 29 janvier 2009, dans la maison d'hôtes Jeloua tenue par Olivia Lloze à Nouackchott, une conférence sur le thème :

« La Mauritanie et la nouvelle frontière de l'Europe : circulations migratoires, recomposition urbaine et figure de l'Étranger ».

La présentation a été réalisée par Amadou Mbow (Secrétaire général de l'association mauritanienne des droits de l'Homme) et le Dr Armelle Choplin, Maître de conférences à l'Université Paris-Est.

Dans une cour tranquille, une soixantaine de personnes ont suivi avec attention la présentation de l'action de l'association mauritanienne des droits

de l'Homme, en particulier envers les migrants, avec pour lignes principales de faire respecter les Lois, et de défendre les droits de ceux qui en sont privés.

Le Dr Armelle Choplin a ensuite montré comment les phénomènes migratoires sont intimement liés à l'histoire récente de la Mauritanie, et à son urbanisation exponentielle.

Selon elle, « depuis 2005, les événements dramatiques de Ceuta et Melilla, ont conduit à un glissement vers le Sud de la frontière européenne, au nord de la Mauritanie en particulier avec une politique de contrôle et de renvoi systématique des migrants de la sous-région ».

Ces changements sont d'autant plus préoccupants que dans un contexte



multi-ethnique à l'équilibre politique fragile, le respect de la figure de l'étranger reste un gage de paix pour l'avenir. La qualité de l'auditoire et des débats ont montré l'intérêt de cette thématique pour comprendre les enjeux de la société mauritanienne d'aujourd'hui. Un autre événement sur le même thème est prévu prochainement.

Anne Simon.



Depuis janvier 2005, FdM-ADFE de Belgique mène une action de coopération avec une école intégrée dans la ville de Porto-Novo au Bénin qui scolarise à parité enfants malentendants et entendants (actuellement plus de 300 élèves).

Créée en 1994, composée d'un internat, externat et semi internat, cette école dispense, à la fois en français langue orale et en langage des signes, une formation générale (selon le programme de l'éducation nationale béninoise) et des formations professionnelles en mécanique générale, coiffure, tissage, couture, artisanat, informatique, sans oublier la formation artistique en dessin et danse ...

## Bénin: une initiative d'intégration des handicapés soutenue par FdM-ADFE de Belgique

L'école pour malentendants et entendants de Porto-Novo a déjà amené 13 enfants malentendants à obtenir le BEPC (fin du premier cycle d'études secondaires) et la première promotion sera présentée au baccalauréat en juin 2009. Une première dans toute l'Afrique francophone, qui rayonne bien au-delà des frontières du Bénin !

Les élèves entendants connaissant parfaitement la langue des signes pourront être formés à l'interprétariat de façon à ouvrir d'autres portes à leurs concitoyens sourds ou malentendants. Ceux-ci sont particulièrement nombreux dans les pays pauvres à cause des séquelles de maladies infectieuses comme la fièvre typhoïde ou les méningites, ou les conséquences de traitements contre le paludisme des mères pendant la grossesse.

Les sourds ou malentendants pourront ainsi accéder à l'information télévisée, à la vie sociale et citoyenne et pour les

plus doués à l'université.

La section FdM-ADFE de Belgique a favorisé le partenariat avec l'ASBL Alpha-Signes à Bruxelles qui alphabétise des migrants sourds puis peu à peu avec les structures spécialisées pour les sourds ou malentendants en Belgique. Ainsi, les méthodes pédagogiques ont pu être renouvelées et du matériel didactique fourni ou créé (bien-tôt "Woopy au Bénin"). Des échanges de formateurs ont eu lieu depuis 3 ans.

"Malgré le fait que cette école, isolée dans la banlieue de Porto Novo, dispose de moyens plus que rudimentaires, elle a su développer un projet pédagogique extraordinaire, novateur, unique en son genre". (Chantal Gerday et Jean Przyklek, animateurs d'Alpha-Signes, extrait de leur rapport)

Nous cherchons encore des parrains pour encourager financièrement ce projet.

Contact : [adfe.belgique@gmail.com](mailto:adfe.belgique@gmail.com)

